



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-307

PUBLIÉ LE 27 MAI 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-05-23-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2024-40 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ABBEVILLE (Somme) (3 pages)	Page 3
R32-2024-05-23-00003 - Arrêté DOS-GRHH-2024-45 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de ROUBAIX (Nord) (3 pages)	Page 7
R32-2024-05-23-00002 - Arrêté DOS-GRHH-2024-48 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LAON (Aisne) (3 pages)	Page 11

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-05-23-00004

Arrêté DOS-GRHH-2024-40 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier d'ABBEVILLE
(Somme)

ARRETE DOS-GRHH-2024-40
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE (SOMME)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-103 du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville (Somme) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du 12 avril 2024 ;

Considérant la désignation de Monsieur Laurent PRINCE en qualité de représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier d'Abbeville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

23 MAI 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Michelle DELAGE, représentante du maire d'Abbeville, commune siège de l'établissement, et Monsieur Patrick DAIRAINÉ, représentant de la commune d'Abbeville,
- Monsieur Pascal DEMARTHE et Madame Danielle DUPUY, représentants de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Sophie COURIAT et Monsieur le Docteur Alain RULENCE, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Laurent PRINCE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Benjamin CHAISY et Madame Sylvie MICEK, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales,

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Marie-Eve PRUVOT, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation,
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet de la Somme,
- Madame Laurence JALLON-MALAUROIE (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales - UDAF de la Somme), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-05-23-00003

Arrêté DOS-GRHH-2024-45 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de ROUBAIX
(Nord)

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2024-45
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-140 du 13 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courriel du secrétariat de la direction générale du centre hospitalier de Roubaix en date du 14 mai 2024 informant l'agence régionale de santé Hauts-de-France du décès de

Madame Magalie LUYPAERT, représentante des usagers au sein du conseil de surveillance de l'établissement au titre de l'association France Vascularites;

Considérant la vacance d'un siège de représentant des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Roubaix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 MAI 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Guillaume DELBAR, Maire de Roubaix, commune siège de l'établissement, et Monsieur Jean-Philippe DANCOINE, représentant de la commune de Roubaix ;
- Madame Catherine OSSON et Monsieur Karim AMROUNI, représentants de la Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Karima ZOUGGAGH, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Isabelle PLANTIER et Madame le Docteur Sylvie MARIETTE, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Caroline VANDENABEELE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Djamel BOUDJEMA et Madame Aurore BENAYYAD, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Myriam CAU, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'agence régionale de santé, et un autre membre en attente de désignation ;
- Madame Elisabeth BEAUGRAND, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Jean-Pierre STROBBE (association « Les Feux Follets »), représentant des usagers désigné par le Préfet du Nord, et un autre membre en attente de désignation.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-05-23-00002

Arrêté DOS-GRHH-2024-48 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de LAON
(Aisne)

ARRETE DOS-GRHH-2024-48
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LAON (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-161 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon (Aisne) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 19 mars 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du 21 mars 2024 ;

Considérant la désignation de Madame Julie PADIEU en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Laon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 MAI 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marian PETROSYAN



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Éric DELHAYE, maire de Laon, commune siège de l'établissement, et Madame Marie-Michèle PASCUAL, représentante de la commune de Laon ;
- Monsieur Yan RUDER et Monsieur Francis HARANG, représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Laon ;
- Monsieur Mathieu FRAISE, représentant du Président du conseil départemental de l'Aisne ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Elisabeth NYOM et Monsieur le Docteur Magued NAKHLA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Julie PADIEU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur David LECLERT et Monsieur Cyril JACOB, représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Delphine VALLIÈRE en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation ;
- Madame Nicole NAUDIN, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Aisne ;
- Madame Marie-Claire VIVES (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Aisne) et Monsieur Philippe DAIN (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aisne.